

Aucune autorité en valeurs mobilières ne s'est prononcée sur la qualité des titres qui font l'objet des présentes et toute personne qui donne à entendre le contraire commet une infraction.

MODIFICATION N° 1

**datée du 22 août 2025
au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025**

Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales (parts des séries Apogée, F et I)
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur (parts des séries Apogée, F et I)

(chacun un « **Fonds** » et, collectivement, les « **Fonds** »)

La présente modification n° 1, datée du 22 août 2025, au prospectus simplifié daté du 30 mai 2025 (le « **prospectus simplifié** »), se rapportant au placement des Fonds, fournit certains renseignements supplémentaires sur ceux-ci, et le prospectus simplifié devrait être lu sous réserve de ces renseignements. Tous les termes clés ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus simplifié, sauf s'ils sont par ailleurs expressément définis dans la présente modification n° 1.

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS

À compter du 15 septembre 2025, Lazard Asset Management (Canada), Inc. sera remplacée par Victory Capital Management Inc. comme sous-conseiller du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales et Coho Partners, Ltd. sera remplacée par Aristotle Capital Management, LLC comme sous-conseiller du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur.

MODIFICATIONS

À compter du 15 septembre 2025, le prospectus simplifié est modifié comme suit :

Changement du sous-conseiller du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales

1. À la page 19, la sous-rubrique « Lazard Asset Management (Canada), Inc. » est supprimée.
2. À la page 24, à la sous-rubrique « Victory Capital Management »,
 - a) le premier paragraphe est remplacé par le suivant :

« Victory Capital Management Inc. (« Victory »), située à San Antonio, dans l'État du Texas, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales et du Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation. Victory est indépendante du gestionnaire. »
 - b) Le tableau du deuxième paragraphe est remplacé par le suivant :

Nom et titre	Fonds conseillés	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
U-Wen Kok Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille, RS International (franchise de services d'investissement de Victory Capital)	Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales	Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille, responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes.
Adam Mezan Gestionnaire de portefeuille, RS International (franchise de services d'investissement de Victory Capital)	Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales	Gestionnaire de portefeuille, responsable de la recherche, du choix d'actions et de l'élaboration de portefeuille.
Daniel B. LeVan Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille, Trivalent Investments (franchise de services d'investissement de Victory Capital)	Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	Chef des services d'investissement et gestionnaire de portefeuille, responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes.
John W. Evers Gestionnaire de portefeuille principal, Trivalent Investments (franchise de services d'investissement de Victory Capital)	Fonds Patrimoine Scotia international de valeur à petite et moyenne capitalisation	Gestionnaire de portefeuille principal, responsable de la recherche fondamentale, du choix d'actions et de l'élaboration de portefeuille.

3. À la page 25, le deuxième paragraphe précédant la sous-rubrique « Fonds Patrimoine Scotia » est remplacé par le suivant :

« Certains sous-conseillers en valeurs sont situés hors du Canada. Baillie Gifford est inscrite dans la catégorie gestionnaire de portefeuille en Ontario. Allianz, Axiom, Earnest, Fiduciary, First Sentier, Harding, Janus, Jensen, MetLife, Payden, Polen Capital, Pzena, Victory et Walter Scott ont obtenu la dispense d'inscription pour « conseillers internationaux » ou « sous-conseillers internationaux » prévue dans le *Règlement 31-103 sur les obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*. Allianz et Payden peuvent aussi être parties à certains dérivés et elles ont obtenu une dispense d'inscription similaire prévue dans la *Loi sur la vente à terme sur marchandises* (Ontario). Nous sommes responsables envers vous à l'égard des pertes découlant de toute omission de ces sous-conseillers de respecter les normes de diligence prévues dans la législation applicable. »
4. À la page 35, à la sous-rubrique « Conventions de sous-conseils », le paragraphe 31 est supprimé et les paragraphes suivants sont renumérotés en conséquence.
5. À la page 248, à la rubrique « Détail du Fonds », la rangée « Sous-conseiller » est remplacée par la suivante :

Sous-conseiller

Victory Capital Management Inc.
San Antonio, Texas

6. À la page 249, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds », à la rangée « Événements importants dans les dix dernières années », le paragraphe suivant est ajouté après le dernier paragraphe :

« Le 15 septembre 2025, Lazard Asset Management (Canada), Inc. a été remplacée par Victory Capital Management Inc. comme sous-conseiller en valeurs du Fonds. »

Changement du sous-conseiller du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur

1. À la page 12, la rubrique suivante est insérée juste avant celle intitulée *Axiom International Investors LLC* :

« *Aristotle Capital Management, LLC*

Aristotle Capital Management, LLC (« **Aristotle** »), située à Los Angeles, en California, est le sous-conseiller en valeurs du Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur. Aristotle est indépendante du gestionnaire.

Le tableau ci-dessous présente les nom et titre des personnes qui prennent les décisions d'investissement pour ce Fonds :

Nom et titre	Rôle dans le processus décisionnel relatif aux placements
Howard Gleicher Chef de la direction et chef des services d'investissement	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes.
Gregory D. Padilla Associé directeur et gestionnaire de portefeuille	Gestionnaire de portefeuille responsable des décisions d'investissement, y compris l'ensemble de la supervision des portefeuilles et de la surveillance des analystes.

La convention de sous-conseiller en valeurs devant être conclue avec Aristotle pourra être résiliée par le gestionnaire ou le sous-conseiller en valeurs moyennant la remise d'un préavis écrit de 60 jours à l'autre partie. La convention pourra également être résiliée immédiatement sur préavis si certains événements se produisent, dont la faillite ou la perte d'inscription du sous-conseiller. »

2. À la page 14, la rubrique « Coho Partners, Ltd. » est supprimée.
3. À la page 34, à la sous-rubrique « Conventions de sous-conseils », le paragraphe 20 est supprimé et les paragraphes suivants sont renumérotés en conséquence.
4. À la page 34, le paragraphe suivant est inséré comme paragraphe 16 après le paragraphe 15 et les paragraphes suivants sont renumérotés en conséquence.

16. Convention de gestion de placements devant être conclue entre Aristotle Capital Management, LLC et le gestionnaire. (Pour plus d'information, voir « Sous-conseillers en valeurs » plus haut.)

5. À la page 230, à la rubrique « Détail du Fonds », la rangée « Sous-conseiller » est remplacée par la suivante :

Sous-conseiller

Aristotle Capital Management, LLC
Los Angeles (Californie)

6. À la page 231, à la rubrique « Nom, constitution et historique du Fonds », à la rangée « Événements importants dans les dix dernières années », le paragraphe suivant est ajouté après le dernier paragraphe :

« Le 15 septembre 2025, Coho Partners, Ltd. a été remplacée par Aristotle Capital Management, LLC comme sous-conseiller en valeurs du Fonds. »

QUELS SONT VOS DROITS?

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous confère un droit de résolution à l'égard d'un contrat de souscription de titres d'OPC, que vous pouvez exercer dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou un droit d'annulation de toute souscription que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre de souscription.

La législation en valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires vous permet également de demander la nullité d'un contrat de souscription de titres d'un OPC et un remboursement, ou des dommages-intérêts, si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse sur l'OPC. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour plus d'information, on se reportera à la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire pertinent et on consultera un avocat.

ATTESTATION DES FONDS EN FIDUCIE ET DE LEUR GESTIONNAIRE ET PROMOTEUR

Le 22 août 2025

Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur

(les « **Fonds en fiducie** »)

La présente modification n° 1, datée du 22 août 2025, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« *Neal Kerr* »

Neal Kerr

Président (signant en sa qualité de chef de la direction)
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

« *Gregory Joseph* »

Gregory Joseph

Chef des finances
Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

AU NOM DU

conseil d'administration de Gestion d'actifs 1832 Inc., S.E.N.C., à titre de commandité de Gestion d'actifs 1832 S.E.C., en tant que gestionnaire, fiduciaire et promoteur des Fonds en fiducie

« *Todd Flick* »

Todd Flick
Administrateur

« *Jim Morris* »

Jim Morris
Administrateur

ATTESTATION DU PLACEUR PRINCIPAL DES FONDS

Le 22 août 2025

Fonds Patrimoine Scotia d'actions internationales
Fonds Patrimoine Scotia américain de valeur
(les « **Fonds** »)

À notre connaissance, la présente modification n° 1, datée du 22 août 2025, avec le prospectus simplifié daté du 30 mai 2025 et les documents intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié, dans sa version modifiée, révèlent de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres faisant l'objet du placement au moyen du prospectus simplifié, dans sa version modifiée, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

« *Alex Besharat* »

Alex Besharat

Administrateur

Scotia Capitaux Inc., comme placeur
principal des Fonds